

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI
5 MARS 2018
2018-03-05**

Session ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 mars 2018 à 19 heures 30, heure ordinaire des assemblées.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Martin Rondeau, Maire
 Monsieur Luc Ayotte, siège # 1
 Madame Nicole Beausoleil, siège # 2
 Madame Annie Bélanger, siège # 3
 Monsieur Sylvain Roberge, siège # 5
 Monsieur Luc Lefebvre, siège # 6

EST ABSENT : Monsieur Pierre-Michel Gadoury, siège # 4

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Philippe Morin, Directeur général
 et secrétaire-trésorier

PUBLIC : Environ 22 Personnes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Martin Rondeau, maire, agit à titre de président d'assemblée et monsieur Philippe Morin agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 15 MINUTES)

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 FÉVRIER 2018

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE (B-0753)

5.2 ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC (B-1062)

5.3 AGENTE DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT (B-0144)

5.4 CENTRAIDE LANAUDIÈRE – GALA DU PRÉFET (B-0557)

5.5 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – CONGRÈS
(B-1801)

5.6 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT – PUBLICATION

5.7 VENTE DES IMMEUBLES – DÉFAUT DE PAIEMENT (B-2048)

5.8 VACANCES ESTIVALES – EMPLOYÉS MUNICIPAUX (B-0753)

5.9 INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT (B-1062)

5.10 BUREAU MUNICIPAL – 65 RUE LESSARD (B-_____)

5.11 ADMQ – ADHÉSION (B-0753)

- 6. CORRESPONDANCE**
 - 6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
 - 7. FINANCES ET COMPTABILITÉ**
 - 7.1 ADOPTION DES COMPTES – FÉVRIER 2018
 - 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 RAPPORT SERVICE DES INCENDIES
 - 8.2 SERVICE DES INCENDIES – DEMANDES (B-1444)
 - 8.3 SERVICE DES INCENDIES - EMBAUCHE (B-1435)
 - 8.4 INSPECTEUR CANIN (B-1887)
 - 9. TRANSPORT, TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**
 - 9.1 ACHAT - CAMION (B-_____)
 - 9.2 TRAVAUX PUBLICS - ÉQUIPEMENT (B-1330)
 - 9.3 TRAVAUX PUBLICS - FORMATION (B-0753)
 - 9.4 TRAVAUX PUBLICS – GARAGE MUNICIPAL – RUE LESSARD (B-1330)
 - 9.5 TRAVAUX PUBLICS - FORMATION (B-0753)
 - 10. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 11.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT DE FÉVRIER 2018
 - 11.2 GALA CONSERV'EAU (B-1404)
 - 11.3 PACTE RURAL – J'AI LE GOÛT DE MATHA.
 - 11.4 DÉROGATION MINEURE – MATHIEU RATELLE
 - 11.5 DÉROGATION MINEURE – MARIO CÔTÉ & MIREILLE GINGRAS
 - 11.6 FLEURS
 - 11.7 COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES - DEMANDE AUX MUNICIPALITÉS
 - 11.8 DEMANDE CPTAQ – ALAIN GILBERT
 - 12. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**
 - 12.1 CRAPO –DEMANDE AIDE FINANCIÈRE (B-1879)
 - 12.2 BIBLIOTHÈQUE LOUIS-LANDRY– RAYONNAGE (B-0011)
 - 13. VARIA**
 - 13.1 CLUB QUAD MÉGAROUES JOLIETTE –CIRCULATION-SIGNALISATION (B-0045)
 - 13.2 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES MATAWINIE – DEMANDE D'AIDE (B-0300)
 - 13.3 MRC MATAWINIE – COMITÉ RÉGIONAL PISTE CYCLABLE (B-_____)
 - 13.4 CUISINES COLLECTIVES – DEMANDE D'APPUI (B-1568)
 - 13.5 CARNAVAL MATHA-TUQUES – REMERCIEMENT (B-0071)
-

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 15 MINUTES)

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :*

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2018-059

5.1 SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE (B-0753)

CONSIDÉRANT l'absence indéterminée de la secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT l'achalandage en cette période de l'année;

CONSIDÉRANT déjà le surplus de travail dû à l'absence de deux employées administratives;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU :*

D'ENTÉRINER la décision prise d'engager madame Isabelle Gauthier en remplacement au poste de secrétaire-réceptionniste au taux horaire de 16,91 \$;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-060

5.2 ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC (B-1062)

CONSIDÉRANT la période de renouvellement de cotisation de l'Ordre des urbanistes du Québec;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU :*

DE PROCÉDER aux versements de la cotisation de monsieur Philippe Morin à l'Ordre des urbanistes du Québec au coût de 590,60 \$ + taxes, ainsi que celle de madame Alexia Lapierre-Grimard au coût de 338,16 \$ + taxes;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-061

5.3 AGENTE DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT (B-0144)

CONSIDÉRANT la fin de la période de mise en candidature pour le poste d'agent de promotion et de développement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection qui a procédé aux entrevues des candidats;

CONSIDÉRANT que Madame Caroline Roberge s'est démarquée non seulement par sa performance lors de l'entrevue, mais aussi par l'expérience et les compétences qu'elle possède;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE

ET RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Madame Caroline Roberge sur une base contractuelle pour une période de trois (3) mois au taux horaire de 35,26\$ à partir du 19 mars 2018 ;

DE PROCÉDER à une évaluation de rendement après la période de trois (3) mois;

D'AUTORISER l'achat des outils de travail nécessaire à l'accomplissement de ses tâches;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-062

5.4 CENTRAIDE LANAUDIÈRE – GALA DU PRÉFET (B-0557)

CONSIDÉRANT la tenue annuelle du Gala du Préfet visant à aider Centraide Lanaudière le 26 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce gala se tient à Saint-Jean-de-Matha au Centre culturel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE

ET RÉSOLU :

DE SOUTENIR la cause de Centraide Lanaudière en participant au Gala du Préfet par l'achat de 6 billets au coût de 130\$ chacun;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-063

5.5 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – CONGRÈS
(B-1801)

CONSIDÉRANT que le congrès de l'ADMQ permet aux directeurs généraux de se perfectionner et ainsi d'assurer un service plus efficace aux citoyens;

CONSIDÉRANT que cet événement portera sur les dernières tendances en matière de gestion municipale, notamment sur l'efficacité du travail d'équipe ;

CONSIDÉRANT que l'événement regroupera près de 90 exposants et que 29 ateliers y seront présentés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la participation de monsieur Philippe Morin au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 13, 14 et 15 juin prochain au Centre des congrès de Québec au coût de 524 \$ + taxes;

AVIS DE MOTION
A – 03 - 2018
DONNÉ 05-03-2018

D'AUTORISER les dépenses inhérentes à ce déplacement;

D'AUTORISER le maire et le Directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT – PUBLICATION

Avis de motion est donné par le conseiller Luc Ayotte qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement ayant pour effet de déterminer le mode d'affichage et de publication des avis et règlements de la municipalité, et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

2018-064

5.7 VENTE DES IMMEUBLES – DÉFAUT DE PAIEMENT (B-2048)

CONSIDÉRANT QU'un dernier avis a été envoyé aux contribuables concernés,

CONSIDÉRANT QUE la démarche de perception doit être entreprise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur général à transmettre à la Directrice générale de la MRC Matawine, la liste déposée des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement des taxes;

DE MANDATER le Directeur général ou la Directrice générale adjointe à se porter adjudicataire des immeubles sur lesquels aucune offre ne sera faite;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-065

5.8 VACANCES ESTIVALES – EMPLOYÉS MUNICIPAUX (B-0753)

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de fermeture du bureau municipal pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE chaque employé municipal a déposé la liste des jours de vacances désirées

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les vacances des employés municipaux selon la liste déposée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-066

5.9 INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT (B-1062)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Dicso a annoncé son départ de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement devient vacant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE

ET RÉSOLU :

DE REMERCIER monsieur Sébastien Dicso pour son excellent travail et son dévouement au sein du Service de l'urbanisme et de l'environnement et de lui souhaiter bonne chance dans ses nouveaux projets;

DE PROCÉDER à l'ouverture du poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-067

5.10 BUREAU MUNICIPAL – 65 RUE LESSARD (X-0065)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation doivent être réalisés pour l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux qui seront situés au 65 rue Lessard;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis seront déposés le 14 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront débuter début avril;

CONSIDÉRANT QU'une coordination est nécessaire au bon déroulement des travaux à réaliser entre les différents corps de métier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL

ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER à des demandes de soumissions par invitation pour les travaux de rénovation des nouveaux locaux municipaux;

DE MANDATER monsieur Patrick Gravel, contremaître hygiène du milieu, bâtiments et parcs à agir à titre de surveillant du chantier et des travaux;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-068

5.11 ADMQ – ADHÉSION (B-1701)

CONSIDÉRANT l'importance d'appartenir à une association qui informe ses membres des nouveautés municipales et qui propose des formations et des activités de perfectionnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE

ET RÉSOLU :

D'INSCRIRE madame Christine Gélinas à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) au coût de 428 \$ + taxes ;

D'AUTORISER le maire et le Directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le Maire monsieur Martin Rondeau, procède au dépôt de la liste des rapports, documents et correspondances reçus et le Directeur général, monsieur Philippe Morin en fait lecture.

7. FINANCES ET COMPTABILITÉ

2018-069

7.1 ADOPTION DES COMPTES – FÉVRIER 2018

ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE

ET RÉSOLU :

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois de février 2018, tels que rapportés à la « Liste historique des chèques » et définis comme suit, soient acceptés et payés :

Déboursés du mois de février 2018	311 080,81 \$
Comptes à payer du mois	38 589,65 \$
Sommaire des salaires février	43 159,33 \$

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-070

8.1 RAPPORT SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU QUE le Service des incendies a déposé le rapport de ses activités mensuelles;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE
ET RÉSOLU :*

D'ACCEPTER les rapports des incendies et des pratiques déposées par le Service des incendies;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-071

8.2 SERVICE DES INCENDIES – DEMANDES (B-1444)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Bruneau, directeur du Service des incendies nous dépose les demandes suivantes :

- *De procéder à la mise au rencart de 8 habits de combats qui datent de 1998 à 2001 et ne sont plus conformes ni utilisables;*
- *D'effectuer les tests de performance des véhicules et pompes portatives par la firme Jacques Thibault aux coûts de 325 \$ chacun pour les camions 230 et 830, aux coûts de 100 \$ chacun pour les camions 530 et 931, et un montant de 50 \$ chacune pour les pompes portatives P-18, P-509 et P-555;*

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE
ET RÉSOLU :*

D'AUTORISER les demandes de monsieur Bruneau et de procéder aux achats et tests, selon la liste déposée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-072

8.3 SERVICE DES INCENDIES - EMBAUCHE (B-1435)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Rivest a remis sa démission à titre de pompier volontaire au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruneau nous propose l'embauche d'un candidat ayant certaines compétences;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE
ET RÉSOLU :*

DE REMERCIER monsieur Benoit Rivest pour son service au sein de la municipalité à titre de pompier volontaire et de lui souhaiter bonne chance dans ses activités futures;

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Étienne Baril-Laberge pour une période de probation de 12 mois;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-073

8.4 INSPECTEUR CANIN (B-1887)

CONSIDÉRANT la facturation reçue par l'Inspecteur Canin;

CONSIDÉRANT avoir reçu une facturation d'un autre contrôleur ayant dû venir faire une intervention sur notre territoire à la demande des policiers, n'ayant eu aucune réponse du nôtre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement à l'Inspecteur Canin de la facture 1801 au montant de 150 \$ + taxes, en en déduisant la facturation que la municipalité a dû payer au Carrefour Canin de Lanaudière au montant de 75 \$ + taxes, pour un paiement total à payer de 75 \$ + taxes;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. **TRANSPORT, TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

2018-074

9.1 ACHAT - CAMION (B-1823)

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions par invitation pour l'achat d'un camion pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT avoir reçue la soumission suivante à l'heure d'ouverture des soumissions :

-Réjean Laporte et fils 37 139,80 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE

ET RÉSOLU :

DE DONNER suite à l'offre reçue de Réjean Laporte et fils pour l'achat du camion;

D'INCLURE à cet achat, sur recommandation du concessionnaire, l'ajout d'un différentiel barré au coût de 400 \$ + taxes;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-075

9.2 TRAVAUX PUBLICS - ÉQUIPEMENT (B-1330)

CONSIDÉRANT devoir remplacer les brosses du balai de rue afin d'avoir l'efficacité nécessaire lors de ces travaux;

CONSIDÉRANT avoir reçues 2 soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE

ET RÉSOLU :

DE DONNER SUITE à l'offre reçue de Accessoires Outillage Itée au montant de 760,75 \$ + taxes et frais de transport;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-076

9.3 TRAVAUX PUBLICS - FORMATION (B-0753)

CONSIDÉRANT QU'une formation sur l'utilisation sécuritaire de chariots élévateurs doit être suivie, le tout visant à répondre aux exigences du Règlement sur la santé et la sécurité du travail;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU :*

D'ACCEPTER l'offre reçue des Entreprises Marcel Malo ltée au coût de 700 \$ + taxes;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-077

9.4 TRAVAUX PUBLICS – GARAGE MUNICIPAL – RUE LESSARD (B-1330)

CONSIDÉRANT l'utilisation de l'ancien garage de la rue Lessard fait par le service des travaux publics et le service des incendies;

CONSIDÉRANT QU'un entretien doit être fait afin de garder les lieux en bon état;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :*

D'ENTÉRINER la décision prise d'accepter l'offre de Portes de garage Lapierre pour l'achat et l'installation de portes et de fenêtres au bâtiment de l'ancien garage municipal de la rue Lessard au montant de 7575 \$ + taxes;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-078

9.5 TRAVAUX PUBLICS - FORMATION (B-0753)

CONSIDÉRANT QUE l'APSAM, l'association paritaire pour la santé et la sécurité du travail forme un groupe pour dispenser une formation de sécurité pour les travaux de creusements, excavations et tranchées le 10 avril prochain à Saint-Barthélémy au coût de 95,50 \$ par participants;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU*

D'AUTORISER la participation à la formation pour 6 participants au coût de 95,50 \$ par participants;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2018-079

11.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT DE FÉVRIER 2018

Dépôt du rapport des permis émis par le Service d'urbanisme et de l'environnement pour la période de février 2018.

Valeur des travaux estimés : 87 320 \$

2018-080

11.2 GALA CONSERV'EAU (B-1404)

CONSIDÉRANT QUE la 3e édition du gala Conserv'eau, organisé par la CARA, qui a pour objectif de valoriser les interventions ayant un impact sur la protection des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mise en place la deuxième phase d'un relevé sanitaire des installations septiques des propriétés situées en deuxième rangée des quatre principaux plans d'eau ainsi que des propriétés riveraines de la rivière Noire et des plans d'eau secondaires situés sur le territoire mathalois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a continué le suivi de la première phase du relevé sanitaire des installations septiques complétée en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a poursuivi ses efforts de sensibilisation et de suivi des bandes de protection riveraines à l'été 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mise en application la politique de mise à l'eau du débarcadère municipale en bordure de la Rivière Noire et permettant d'accéder au Lac Noir en lien avec l'adoption du règlement #553 afin de régir les embarcations motorisées sur le Lac Noir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité continue de prendre des actions concrètes afin de valoriser et de protéger les lacs et les cours d'eau sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE BEAUSOLEIL

ET RÉSOLU

DE SOUMETTRE la candidature de la municipalité pour la 3^e édition du gala conserv'eau;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-081

11.3 PACTE RURAL – J'AI LE GOÛT DE MATHA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité déposait en mars 2017 une demande d'aide financière du Fonds du Pacte rural pour le projet «Le goût de Matha»;

CONSIDÉRANT QUE l'Article 3.7 du protocole d'entente stipule que dans le cas où les coûts du projet sont moindres que ceux prévus, la municipalité s'engage à rembourser les sommes versées en trop du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

D'AUTORISER le remboursement de 4 811,81 \$ à la MRC de Matawinie pour les sommes restantes suite au projet du Pacte rural «Le goût de Matha»;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-082

11.4 DÉROGATION MINEURE – MATHIEU RATELLE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mathieu Ratelle dépose une demande de dérogation mineure afin que son terrain sis au 720 rue Laurette d'une superficie de 100 677pi² (9 352.9 m²) soit considéré selon l'article 4.4.3 du règlement de zonage #502 mentionnant l'assouplissement des normes concernant les bâtiments accessoires pour les terrains d'une superficie de plus d'un (1) hectare (107 000pi² ou 9 940.3 m²). Cette demande est effectuée conformément aux dispositions du règlement relatif aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du règlement relatif aux dérogations mineures;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU*

DE SUIVRE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Mathieu Ratelle afin que son terrain sis au 720, rue Laurette d'une superficie de 100 677pi² (9 352.9 m²) soit considéré selon l'article 4.4.3 du règlement de zonage #502 mentionnant l'assouplissement des normes concernant les bâtiments accessoires pour les terrains d'une superficie de plus d'un (1) hectare (107 000pi² ou 9 940.3 m²);

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-083

11.5 DÉROGATION MINEURE – MARIO CÔTÉ & MIREILLE GINGRAS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Côté et madame Mireille Gingras déposent une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire annexé au bâtiment principal soit bâti à une distance minimale de 2.20 mètres de la ligne latérale de la propriété sise au 254, rue de la Ceinture au lieu du 5 mètres prescrit par l'article 4.4.6.2 du règlement de zonage #502. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions du règlement relatif aux dérogations mineures.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du règlement relatif aux dérogations mineures

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU*

DE SUIVRE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Mario Côté et madame Mireille Gingras afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire annexé au bâtiment principal soit bâti à une distance minimale de 2.20 mètres de la ligne latérale de la propriété sise au 254, rue de la Ceinture au lieu du 5 mètres prescrit par l'article 4.4.6.2 du règlement de zonage #502;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-084

11.6 FLEURS (B-0446)

**La conseillère Annie Bélanger se retire de la table des délibérations compte tenu son lien de parenté avec un soumissionnaire*

CONSIDÉRANT que la municipalité a procéder à des appels d'offres par invitation pour l'achat de fleurs pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT avoir reçue une seule soumission, soit Pépinière Jacques Joly enr;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :*

D'ACCORDER à Pépinière Jacques Joly enr. l'achat des fleurs pour la saison estivale au coût de 4471,15 \$ + taxes;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-085

11.7 COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES -DEMANDE AUX MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois (projet C-45) à la Chambre des communes le 27 novembre dernier ;

CONSIDÉRANT que le Président de la Commission scolaire des Samares a fait inscrire sa dissidence, lors du conseil général des 25 et 26 août 2017 et le conseil des commissaires a appuyé à l'unanimité la décision du président ;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires est contre la légalisation du cannabis ;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares fait appel aux pouvoirs de réglementation des élus municipaux afin de s'assurer que les points de vente de cannabis soient éloignés des établissements scolaires ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha est présentement en processus de refonte réglementaire incluant les dispositions relatives au zonage ;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :*

D'INCLURE les préoccupations de la Commission scolaire des Samares dans les réflexions entourant la refonte réglementaire;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-086

11.8 DEMANDE CPTAQ – ALAIN GILBERT

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Alain Gilbert afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit pour entreposer temporairement et tronçonner du bois de provenance publique, sur une partie du lot 409 situé en zone agricole décrétée sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha;

CONSIDÉRANT QUE cet usage n'est pas autorisé au règlement de zonage #502 de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha;

CONSIDÉRANT QUE cet usage n'est pas autorisé dans le RCI 109-2007 de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE cet usage n'est pas conforme aux dispositions applicables à la Grande affectation agricole dynamique du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie;

*EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU*

QUE le conseil municipal ne peut se prononcer sur le dossier puisque la demande est irrecevable en raison du non-respect des règlements locaux et régionaux.

QU'une rencontre soit proposée avec le propriétaire du terrain, le responsable du projet, les représentants de la municipalité ainsi qu'un représentant de la MRC de Matawinie afin d'évaluer les diverses options possibles;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2018-087

12.1 CRAPO –DEMANDE AIDE FINANCIÈRE (B-1879)

*CONSIDÉRANT le dépôt du formulaire d'aide financière aux organismes;
CONSIDÉRANT la grille d'analyse et le pointage obtenu selon la politique;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité;*

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :*

*DE DONNER suite à la demande financière déposée par le CRAPO et d'accorder
une aide financière de 1500 \$;;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les
documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-088

12.2 BIBLIOTHÈQUE LOUIS-LANDRY – RAYONNAGE (B-0011)

CONSIDÉRANT le réaménagement de la bibliothèque Louis-Landry;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER l'offre reçue de Classement Luc Beaudoin pour l'achat de
rayonnage au montant de 1930 \$ + taxes;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les
documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. VARIA

2018-089

13.1 CLUB QUAD MÉGAROUES JOLIETTE – CIRCULATION-SIGNALISATION (B-0045)

*CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Mégaroues Joliette a déposé une mise à jour
des sentiers et que celle-ci comprend les intersections avec les chemins
municipaux ainsi que les portions où il y a cohabitation avec la circulation
automobile ;*

*CONSIDÉRANT que la municipalité autorise depuis plusieurs années la circulation
de ce club sur une portion des chemins municipalisés ;*

*CONSIDÉRANT que la municipalité autorise aussi la traverse de certains chemins
municipalisés ;*

*CONSIDÉRANT l'importance d'une signalisation adéquate afin d'optimiser la
sécurité pour les différents usagers de la route ;*

*CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Mégaroues Joliette bénéficie de prix
avantageux auprès de fournisseurs en signalisation et que celle-ci est
subventionnée à 50% ;*

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :*

*DE PARTICIPER au financement des infrastructures de signalisation selon la liste
déposée par le club quad Mégaroues joliette pour un montant de
1387,89\$ taxes incluses ;*

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-090

13.2 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES MATAWINIE – DEMANDE D'AIDE (B-0300)

CONSIDÉRANT que l'Association des personnes handicapées Matawinie œuvre sur le territoire de la MRC afin de promouvoir et de défendre leurs droits ainsi que de favoriser la réadaptation des personnes dans leur milieu ;

CONSIDÉRANT que l'Association souhaite tenir son événement de financement annuel au Centre culturel de Saint-Jean-de-Matha le 14 avril prochain;

CONSIDÉRANT que l'association tiendra une conférence de presse sur le territoire mathalois lundi le 12 mars afin de promouvoir cet événement ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha souhaite participer à cet événement et soutenir cet organisme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE

ET RÉSOLU :

DE PARTICIPER au plan de visibilité de l'Association des personnes handicapées de Matawinie pour un montant de 500\$ selon le document déposé;

DE PARTICIPER à la conférence de presse du lundi 12 mars prochain au Centre culturel;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-091

13.3 MRC MATAWINIE – COMITÉ RÉGIONAL PISTE CYCLABLE (B-1789)

CONSIDÉRANT l'importance du projet de piste cyclable pour la communauté mathaloise;

CONSIDÉRANT QUE ce projet favorise les saines habitudes de vie favorisant les transports actifs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en place des partenariats et des connexions cyclables avec les municipalités voisines;

CONSIDÉRANT QU'une coordination régionale est essentielle au succès d'un tel projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER

ET RÉSOLU :

DE DEMANDER à la MRC de Matawinie de mettre en place un comité régional afin d'implanter un réseau cyclable à l'échelle de la région;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-092

13.4 CUISINES COLLECTIVES – DEMANDE D'APPUI (B-1568)

CONSIDÉRANT la politique gouvernementale de prévention en santé;

CONSIDÉRANT l'importance des cuisines collectives de Saint-Jean-de-Matha au sein de la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL

ET RÉSOLU :

D'APPUYER les Cuisines collectives dans leur démarche auprès de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie dans leur demande d'aide pour le développement de nos cuisines collectives ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-093

13.5 CARNAVAL MATHA-TUQUES – REMERCIEMENT (B-0071)

Le conseil municipal tient à remercier sincèrement les organisateurs du carnaval Matha-tuques qui s'est déroulé les 23, 24 et 25 février dernier.

Un gros merci aux Chevaliers de Colomb, à Madame Mylène Letellier directrice des loisirs de la municipalité, tous les bénévoles qui ont donné de leur temps, ainsi qu'à tous ceux qui se sont déplacés pour participer aux activités. Grâce à votre implication, ce fût un vrai succès!!!!

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FIN DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20h45;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Martin Rondeau, Maire

Philippe Morin, d.g.

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».
